

INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO
D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 enregistré sous le numéro
n° 28760585476. cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

FICHE FORMATION 2025 F04

TARIF 1/2 JOUR 4H 315 euros HT | par stagiaire

DATES DES FORMATIONS nous contacter

DELAIS D'ACCES A LA FORMATION | 3 jours ouvrables
ou 4 semaines si prise en charge par un OPCO

LIEUX | dans nos locaux à DIEPPE

LIEUX | hors locaux | personnalisable sur devis

intra-entreprise [MEM ENT] | inter-entreprise [DIF ENT]

**LIEUX ET CONDITIONS D'ACCUEIL PSH sont adaptés
individuellement pour toutes nos formations** ♥ référent
handicap = helene de oliveira ♥

PUBLIC CONCERNÉ / VISÉ

Fédérations | Fabricants | Syndicats professionnels |
Equipe de maîtrise d'œuvre | Acteurs du BTP |
Economistes de la construction

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES PRE-REQUIS POUR SUIVRE LA FORMATION

Avoir des connaissances d'environnement informatique
et des compétences métier en dessin de la
construction.

OBJECTIF DE L'ACTION DE FORMATION

Acquérir des connaissances reliées au process BIM
(Building Information Modeling) dans le BTP. L'objectif
est de s'initier à la culture du BIM et de connaître les
enjeux du numérique dans le BTP.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES / TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT | copie support de cours remis

La méthode d'enseignement se structure sur la base
d'un exposé théorique thématique avec croquis de
démonstration à l'appui. Pour la réussite de votre
formation nous utiliserons comme support de
communication pour animer la formation un poste
informatique relié à un vidéoprojecteur. La formation est
animée et encadrée par un formateur Architecte ayant
une expérience professionnelle de terrain.

MODALITÉS SUIVI DE L'EXÉCUTION DE LA FORMATION

Feuilles d'émergence signées par demi-journée par les
stagiaires et contresigné par le formateur.

APPRÉCIATION DES RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DES ACTIONS

Les moyens utilisés, pour l'évaluation et validation des
acquis enseignés, sont une mise en situation
circonstancielle d'études de mise en situation directe.

EVALUATION ET SATISFACTION

Le formateur renseigne une fiche d'évaluation
concernant le stagiaire qui complète également un
questionnaire de qualité et de satisfaction de
l'enseignement reçu.

A L'ISSUE DE LA FORMATION / COMPÉTENCES VISÉES

Le bénéficiaire est capable de comprendre l'enjeu du
l'importance de structuration d'une société à la culture
numérique BIM du secteur du BTP.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Building Information Modeling | Définition.

La philosophie du BIM et l'éthique comportemental collaborative.

L'ère numérique dans le BTP.

Quels objectifs pour quel BIM ?

La transcription d'un savoir artisanal vers le numérique.

L'équipe BIM métier d'une structure.

La question de la méthode numérique.

De la modélisation et du renseignement de données. Finalités.

La gestion de la maintenance assistée par ordinateur | GMAO.

Les titres professionnels du BIM

Jumeaux numériques.

Cybersécurité.

Intelligence Artificielle.



INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS EST UNE SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE HAUTE NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL > 1000 € | NUMERO SIREN 831704721 RCS DIEPPE | CODE APE /
NAF 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721 ASSURANCE DÉCENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS > MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL
FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE N° 28760585476 AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740
QUALIOPIC CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR au titre des catégories suivantes > actions de formation | centre habilité ICIDL NUMERO 051760 | médiateur de la
consommation CM2C 49 rue de Pontthieu 75008 Paris téléphone +33 [0]33 189 470 014 cm2c@cm2c.net DOCUMENT MAJ 03 FEVRIER 2025 CATALOGUE FORMATIONS

siège social | SIRET 831 704 721 00016 | 1 quai de l'Avenir 76200 DIEPPE

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne
peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et réglementée soumise
aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes |
article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....PAGES 13 | PGS 61